



Visa de retour pour un ressortissant algérien

Par Visiteur

Bonjour,
je suis un ressortissant algérien, j'ai eu l'accord de changement de statuts depuis 30 octobre 2009

là je n'ai pas encore reçu la convocation pour passer la visite médicale en même temps mon récépissé à déjà expiré!

je dois faire un voyage le 1er janvier en Algérie pour 4 jours, et le centre des etudiant ne veulent pas me prolongé mon récépissé .

Est ce que je peux avoir un visa de retour, car mes dates de voyage tombe sur un weekend là bas et je ne peux pas le faire au niveau de consulat

j'aimerais que vous me dire par retour a ce mail, si j'ai le droit d'avoir un visa de retour .

Merci d'avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,
je suis un ressortissant algérien, j'ai eu l'accord de changement de statuts depuis 30 octobre 2009

là je n'ai pas encore reçu la convocation pour passer la visite médicale en même temps mon récépissé à déjà expiré!

Si je comprends bien, vous êtes "sans titre" puisque votre votre récépissé (première demande? renouvellement?) a expiré?

Est ce que je peux avoir un visa de retour, car mes dates de voyage tombe sur un weekend là bas et je ne peux pas le faire au niveau de consulat

Un visa de retour, implicite un "visa de rentrée". Or, si vous êtes en situation illégale, vous n'êtes pas titulaire d'un titre de séjour. En conséquence, vous ne pouvez pas obtenir un visa de retour.

Très cordialement.

Par Visiteur

En effet d'après la préfecture je suis en situation régulière (car je suis salarie) et mon titre de séjour Salarie est prêt (la préfecture le garde et il me le donne pas avant que je passe la visite médicale)

et vu que pour passer la visite médicale faut attendre car ils ont beaucoup de dossier. donc la préfecture ne me laisse sans titre.

du coup ma question comment je fais pour que je puisse avoir un visa d'entré depuis la préfecture . avant que je part la bas. car là bas faut attendre 15 jours pour avoir un visa d'antré au minimum et comme moi je part pour 3 jours qui tombe le weekend .

Est ce que vous pouvez m'orienter ou il exisite d'autre solution a mon problème.

Merci d'avance.

Par Visiteur

Cher monsieur,

et vu que pour passer la visite médicale faut attendre car ils ont beaucoup de dossier. donc la préfecture ne me laisse sans titre.

du coup ma question comment je fais pour que je puisse avoir un visa d'entré depuis la préfecture . avant que je part la bas. car là bas faut attendre 15 jours pour avoir un visa d'antré au minimum et comme moi je part pour 3 jours qui tombe le weekend .

IL s'agissait d'un renouvellement ou d'une première demande de titre de séjour?

Votre récépissé a t-il fait l'objet d'une prolongation par la préfecture?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour;

Ce n'est pas pour une première demande je suis là en France depuis 2ans, c'est que je fait une demande de renouvellement en changeant mon statue de Étudiant-Salarie.

et là comme j'ai eu l'accord de la préfecture, je ne suis plus étudiant, donc il veulent pas me renouveler car mon nouveau titre de séjour est déjà fabriqué et ils me le donne pas avant que je passe la visite médicale.

Merci de me répondre assez vite car si y'a pas de solution je dois annuler mon billet de voyage ce soir
Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

et là comme j'ai eu l'accord de la préfecture, je ne suis plus étudiant, donc il veulent pas me renouveler car mon nouveau titre de séjour est déjà fabriqué et ils me le donne pas avant que je passe la visite médicale.

Merci de me répondre assez vite car si y'a pas de solution je dois annuler mon billet de voyage ce soir

Dans ce cas, je ne saurai que vous conseiller d'annuler vos billets..

En effet, dans la mesure où votre récépissé n'a pas été renouvelé, et que votre titre de séjour ne vous a pas non plus été remis, vous êtes sans titre.

En conséquence, les autorités françaises pourront vous empêcher de rentrer sur le territoire français sans visa, quand bien même un titre de séjour vous attend ici..

Mieux vaut être prudent et attendre d'avoir votre titre pour ensuite partir en voyage en algérie..

Très cordialement.

Par Visiteur

Ok Merci pour le conseil.

Mais je pensais que y'a toujours des solutions, pour des cas particulie comme mon cas : quelqu'un qui est réglo et a des papiers , mais il est prisonnier en France pour une période indéfini. et je trouve ça honteux pour un pays qui se dit qu'il est un pays libre et respecte les droits de l'homme.

Merci et bonne fin de journée

Par Visiteur

Cher monsieur,

quelqu'un qui est réglé et a des papiers , mais il est prisonnier en France pour une période indéfini. et je trouve ça honteux pour un pays qui se dit qu'il est un pays libre et respecte les droits de l'homme.

Je vous comprends. Ceci est loin d'être une chose normale et juste à l'égard d'un étranger comme vous, qui est dans une situation "régulière".

Mais ce n'est pas moi qui fais les lois, malheureusement..

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre assistance d'information juridique.

Cordialement